

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 43 (1898)
Heft: 1

Artikel: Coup d'œil sur l'état actuel de l'artillerie de campagne en France
Autor: Veuglaire, Abel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337487>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT ACTUEL
DE
L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE EN FRANCE

Si on s'en rapporte à certains indices, l'artillerie française est à la veille de subir un remaniement complet. A en croire les gens qui passent pour bien informés, il serait question de la doter prochainement d'un matériel nouveau, de modifier de fond en comble son organisation, de changer les règles de son emploi tactique, et, qui sait? d'animer ses officiers d'un esprit tout différent de celui dont ils font preuve. Les chevaux seuls et les hommes resteraient ce qu'ils sont. Tout le reste serait métamorphosé.

Avant que ne s'accomplisse cette transformation, il peut être utile et intéressant de jeter un coup d'œil rapide sur l'évolution que cette arme a subie depuis la campagne de 1870 et de marquer le point où elle en est arrivé, point qui paraît devoir être le terme de l'évolution. Cette étude, bien entendu, sera très sommaire, et nous nous appesantirons surtout sur ce qui s'est fait au cours de ces dernières années.

Matériel.

La France a eu à lutter contre l'Allemagne avec des pièces en bronze se chargeant par la bouche. Elle a appris à ses dépens ce que valaient l'acier et le chargement par la culasse. Aussi, après quelques années de tâtonnement, a-t-elle adopté, elle aussi, le métal et le mode de construction des bouches à feu fournies par la maison Krupp. Le modèle de son matériel est dû à M. de Bange, qui a quitté l'armée avec le grade de colonel pour entrer dans l'industrie privée. Ce système d'artillerie semble appelé à disparaître sans avoir été soumis à l'épreuve d'une guerre. On ne saura donc jamais au juste ce qu'il vaut pratiquement. Cependant, on peut dire qu'il est excellent.

Il l'était déjà, il y a vingt ans, au moment de sa création.

Depuis cette époque, on l'a amélioré au fur et à mesure que les circonstances l'ont rendu nécessaire, et il s'est très convenablement prêté à l'utilisation des progrès accomplis par la science, progrès dont le principal a été la découverte d'une poudre sans fumée.

Mais que d'autres changements ont été apportés, sinon aux canons eux-mêmes, du moins aux projectiles, à l'affût, aux coffres, aux voitures !

A l'obus sans balles et à l'obus à double paroi qui avaient été tout d'abord employés, on a substitué un projectile qu'on a appelé « obus à mitraille », pour donner une idée de ses redoutables effets meurtriers, effets dont la rançon est l'insuffisance de la puissance destructrice, d'une part, et la maigreur, si on peut dire, du nuage de fumée produit par l'éclatement. Cette circonstance rend parfois difficile le réglage du tir par l'observation des coups fusants ou même des points de chute. A l'obus à mitraille, qui résolvait tant bien que mal le problème de l'unité de munitions (car la boîte à balles ou à mitraille ne compte guère, et, si on la cite, ce n'est que pour mémoire), on a ajouté des obus-torpilles officiellement dénommés « obus allongés, de quatre calibres, » et qui, remplis de dynamite ou de crésilyte, peuvent agir très efficacement contre les obstacles. Une récente publication, émanant du Comité technique de l'arme, fournit des renseignements très détaillés à cet égard et nous ne saurions trop en recommander la lecture aux officiers que ces questions intéressent¹.

Au tir se rattachent et le pointage et le recul. Les opérations qui ralentissent le feu sont celles qui consistent à ramener la pièce dans sa position et à donner la hausse. On a tout mis en œuvre pour les abréger. La hausse primitive devait être retirée de son canal à chaque fois qu'il y avait une distance nouvelle à donner. Elle a été remplacée par une hausse qui reste en place sur le canon, et dont on augmente ou diminue

¹ *Note sur les effets et l'emploi des projectiles tirés par les batteries de montagne et de campagne.* Ce document, approuvé par le Ministre de la guerre à la date du 7 novembre 1896, n'a été mis en vente qu'en novembre 1897.

Nous signalons tout particulièrement aux personnes qui désirent se renseigner sur l'état actuel de cette arme en France, les *Conférences sur l'artillerie de campagne*, publiées par la maison Berger-Levrault.

la hauteur en agissant sur un pignon, lequel engrène avec une crémaillère qu'elle porte.

A l'origine, un appareil d'enrayage compliqué limitait le recul en substituant un frottement de glissement à un frottement de roulement. Les affûts ont reçu, il y a quelques années, un frein à patins et à cordes dont l'emploi, à la vérité, exige certaines précautions et dont le fonctionnement laisse parfois à désirer, mais qui n'en constitue pas moins une solution infiniment plus élégante du problème.

Pour être complet, il y aurait à énumérer une foule de points de détails qui ont été l'objet de remaniements. Au niveau de pointage très grossier qu'on avait au début a été substitué un appareil d'une grande précision. L'instrument employé au débouchage des événements dans le tir fusant a été notablement perfectionné. Les fusées elles-mêmes ont acquis des qualités tout à fait remarquables de régularité et de sécurité. On a pourvu les batteries de régllettes de correspondance qui évitent aux chefs de section des calculs compliqués et gênants sur le champ de bataille, pour la transformation des données du tir et l'exécution des commandements faits par le capitaine.

Une des conséquences de la suppression de la fumée était naturellement une extension du tir indirect. Du moment que la position d'une ligne d'artillerie ne se révèle que par la lueur fugitive et incertaine produite par la détonation, au départ du coup, il y a tout intérêt à cacher les pièces, à les masquer, en les mettant en contrebas des crêtes. On a donc étudié des moyens pratiques d'exécuter le tir indirect ; mais rien encore n'a été définitivement adopté à cet égard : observatoires de campagne, échelles, hausses surélevées, goniomètres, tout cela est en expérience, mais on est encore dans la période des tâtonnements.

On ne s'est pas davantage décidé à munir les culasses d'appareils de sûreté, destinés à empêcher que le feu ne pût être mis prématurément à la charge : à la suite d'accidents graves, le Ministre a solennellement promis, à la tribune, que tous les canons auraient, à bref délai, un dispositif qu'il décrivit avec complaisance, à grand renfort de mots techniques. Plus de dix ans ont passé sur cette promesse, et, bien qu'il y ait eu encore de tristes occasions pour qu'on s'en souvint, elle

n'a pas été réalisée jusqu'à présent. On a étudié bien des modèles variés ; aucun n'a eu l'heure de plaire. Cependant, quelques pièces sont munies d'un dispositif de sécurité, et il est prescrit de ne se servir que de celles-là dans les exercices du temps de paix. Grand a été notre étonnement de voir, aux dernières grandes manœuvres du Nord, certains canons tirer seuls dans chaque batterie, les autres se contentant d'en faire le simulacre. C'est alors qu'il nous a été expliqué que le Ministre employait ce moyen pour qu'on n'eût pas à lui reprocher d'avoir manqué à un de ses engagements, ou plutôt à un engagement pris par un de ses prédécesseurs déjà bien lointain ; tous les canons qui font feu ont donc un appareil de sûreté. Mais bien peu sont en état de faire feu, et on partirait en campagne avec un matériel que l'on considère comme capable de produire des accidents graves. On ne s'expliquerait ni cette incurie ni le dédain professé pour tous les moyens de pratiquer le tir indirect si on n'admettait qu'on s'est laissé hypnotiser par la préoccupation de créer un canon à tir rapide et qu'on a tout subordonné à la pensée de son adoption plus ou moins prochaine. Depuis quelques années, l'attention s'est détournée de l'artillerie de Bange, et on n'y a apporté que des perfectionnements de peu d'importance, de peu d'importance pécuniaire, surtout. Ainsi, sauf erreur, le bilan des dépenses de 1897 comprend, en tout et pour tout, l'achat de trois dragoonnes (lisez : de trois bouts de ficelle) pour l'attache des trois réglettes de correspondance de chaque batterie. Je pense que, avec une vingtaine de francs, il y a eu de quoi en pourvoir toute l'armée.

Cet esprit d'économie a empêché d'apporter aux voitures des améliorations depuis longtemps annoncées. Quelques caissons, mais non pas tous, ont reçu des freins à patins. Quelques caissons, mais non pas tous (un quart seulement, au plus) ont été compartimentés pour recevoir indifféremment des obus à mitraille ou des obus allongés. Ces caissons n'en sont pas moins très différents de ce qu'ils étaient à l'origine. Mais leur transformation remonte à plus de quinze ans déjà. A une époque moins éloignée, on a aménagé les ferrures des coffres d'avant-train de pièces de façon à leur permettre de porter cinq servants. Cette disposition rend la pièce indépendante de son caisson, et elle correspond à de nouvelles habitudes qui se sont introduites dans la tactique de détail de l'arme.

Tactique.

La batterie comprenait autrefois essentiellement et sans parler des voitures accessoires (forges, chariots, etc.), six pièces et six caissons : chaque caisson était lié à la pièce comme un tender à sa locomotive. Sur le champ de bataille, les bouches à feu formaient une première ligne ; en deuxième, venaient les avant-trains correspondants ; en troisième, les caissons.

On a commencé par faire passer les caissons en seconde ligne en reléguant les avant-trains derrière ; puis, on s'est avisé de mettre ceux-ci à l'abri chaque fois que la chose est possible, et même de dételer les chevaux des caissons, pour rendre la batterie moins vulnérable. Dans le même but, on a jugé inutile d'exposer six caissons à la fois aux coups : on n'en amène que trois sur la position de combat, et on tient les autres en réserve.

Ces autres sont maintenant au nombre de six, l'effectif total ayant été élevé à neuf. On a admis, en effet, que la consommation des munitions exigeait une augmentation des ressources en gargousses et projectiles. D'autre part, on n'avait plus assez de place pour transporter tout le personnel nécessaire sur les voitures, des sièges d'affût n'ayant pu être installés sur les pièces de Bange.

En résumé, donc, on a modifié la composition des batteries et le type normal de leur formation de combat. On a été amené par là même à modifier leur fractionnement et leurs manœuvres. Sans parler des éléments qui constituent son « train », voitures à vivres et à bagages, la batterie se divise en deux parties : d'une part, les six pièces et les trois caissons qui vont au tir, et, de l'autre, « l'échelon de combat », comprenant le reste des caissons et quelques autres voitures (2 ou 3, en général). Accidentellement, je l'ai dit, la « batterie de tir » se subdivise elle-même : ses avant-trains de pièces et ses attelages de caissons forment un « petit paquet » qu'on cherche du mieux possible à soustraire au feu de l'ennemi.

Toute la manœuvre de l'artillerie consiste à passer de la formation de marche à la formation de combat, et inversement, c'est-à-dire à se mettre alternativement en batterie et en colonne. Pour le canonnier comme pour le fantassin, tout le métier se résume en ceci : marcher et tirer.

Bien des fois, au cours de ces vingt dernières années, les principes des règlements de manœuvre français ont été modifiés. Par suite de circonstances particulières, et on pourrait presque dire personnelles, les ordonnances de l'artillerie ont été calquées sur celles de la cavalerie : les batteries se meuvent à peu près aux mêmes commandements que les escadrons, et à peu près d'après les mêmes règles. Le mécanisme des déploiements et des ruptures a été rendu aussi analogue que le comportait la dissemblance des deux troupes.

L'une, en effet, possède des voitures, éléments rigides que l'autre n'a pas. Cette autre présente une symétrie qu'on ne pourra obtenir tant qu'on aura à faire évoluer une unité composée de six pièces et trois caissons. La présence de ces trois caissons, à raison d'un par section de deux pièces, donne à l'ensemble quelque chose de boiteux : les figures, les planches des « Théories » en prennent une apparence disgracieuse. Bref, ils constituent un élément perturbateur qui contrarie l'harmonie des mouvements. Aussi a-t-on fini par prendre le parti de ne plus s'occuper d'eux : les commandements ne s'appliquent plus qu'aux pièces, et c'est elles seules que l'on considère : les trois caissons, placés sous la direction d'un simple sous-officier, forment une sous-unité indépendante qui se meut séparément et qui est seulement astreinte à une double condition : d'une part, ne jamais gêner les pièces, et, de l'autre, les rejoindre dès leur mise en batterie, de façon à être toujours en mesure de les approvisionner. On prétend que cette indépendance marque un progrès considérable. On ne voit pas très bien en quoi.

On ne voit pas davantage quelles raisons les artilleurs français peuvent bien avoir pour attacher de l'importance aux évolutions du groupe, c'est-à-dire aux manœuvres de trois batteries réunies sous un même commandement. Le prince de Hohenlohe a montré avec beaucoup de netteté que, sur le champ de bataille, on aura de moins en moins occasion de mouvoir ensemble cette réunion considérable de plus de 50 voitures, dont 27 sur la ligne du feu se déployant sur un front d'environ 300 mètres. Les éléments arriveront successivement, et, si on veut qu'ils entrent en jeu simultanément, c'est moins pour la mise en batterie que pour l'ouverture du feu.

Ceci ne veut pas dire que chaque batterie doive agir isolément. Bien au contraire : on est d'accord sur ce point que

l'emploi de l'artillerie par batteries isolées est l'exception. La règle, c'est de faire agir simultanément 18 bouches à feu servies immédiatement par 9 caissons, une trentaine d'autres voitures formant échelon de ravitaillement.

Tout cet ensemble constitue le groupe, placé sous l'autorité d'un chef d'escadron. Trois sous-lieutenants (habituellement pris dans la réserve) sont adjoints à cet officier supérieur : un d'eux, précisément, a sous ses ordres la réunion des échelons de combat, c'est-à-dire cette trentaine de voitures dont je viens de parler. Un autre est chargé d'assurer les approvisionnements en vivres et en fourrages. Le troisième sert d'agent de liaison pour la transmission des ordres. Un médecin et un vétérinaire, avec le personnel médical et le matériel nécessaire, complètent l'état-major du groupe.

Le groupe, unité tactique dont l'importance augmente tous les jours, n'est pas une unité de manœuvre et encore moins une unité de tir, semble-t-il. Car, si la réunion de trois batteries sous un même commandement permet d'utiliser les feux pour le mieux, de faire converger les efforts sur tel point de l'objectif ennemi plutôt que sur tel autre ou, au contraire, de les répartir de façon à battre un front plus ou moins large, une zone plus ou moins profonde, il n'y a pas, à proprement parler, de réglage du tir de groupe. Chaque batterie travaille individuellement, le commandant supérieur se bornant à assigner à chacune sa tâche. On n'a jamais pleinement réussi à lui confier la direction immédiate du travail.

Il en va de même si on envisage des unités d'artillerie d'un ordre plus élevé que la batterie ou que le groupe, c'est-à-dire les demi-régiments divisionnaires ou les régiments de corps... Mais ces termes exigent un mot d'explication.

Chaque corps d'armée français renferme, sur pied de paix, un régiment d'artillerie divisionnaire et un régiment d'artillerie de corps. Ce dernier, en campagne, reste entièrement à la disposition du commandant du corps d'armée, tandis que l'autre se scinde en deux parties égales. Chacune des moitiés ainsi formées est affectée à une division d'infanterie : elle en fait partie intégrante. Mais les règlements prévoient pourtant qu'elle en soit en certains cas distraite pour passer sous l'autorité directe du commandant du corps d'armée, de façon à lui permettre sinon de former une ligne de 20 batteries, c'est-à-dire de 120 bouches à feu, du moins de régler l'emploi

de cette masse d'artillerie, de répartir la besogne entre ses diverses fractions, d'assigner à chacune son rôle.

On tend de plus en plus à vouloir que l'arme agisse ainsi par masses, par grandes unités concentrées dans une seule main, afin que les efforts ne se dispersent pas, ne se contre-courent pas, ne se gaspillent pas. Mais, dans ces groupements qui reçoivent une impulsion unique, grâce à la centralisation puissante qu'on réalise, chacun travaille pour son compte, en conservant en quelque sorte son individualité. Il n'y a ni évolutions de régiment ou de brigade, ni tir de régiment ou de brigade. La batterie est la véritable unité de manœuvre et de tir; le groupe est la véritable unité tactique.

Les manœuvres de masses exécutées cette année au camp de Châlons ont mis cette vérité en évidence. On sait en quoi consistent ces exercices: l'artillerie de tout un corps d'armée, soit 20 batteries, y est réunie, et on l'y fait évoluer et tirer. Elle exécute des marches suivies de déploiements et d'écoles à feu. Ces exercices très intéressants attirent un grand nombre d'officiers; le Ministre de la guerre y a assisté. Elles ont toujours lieu sous la haute direction du général de division président du Comité technique de l'artillerie, qui est quelque chose comme le grand maître de l'arme. Eh bien, on a constaté qu'il n'y avait rien à en tirer. Elles présentent peu d'utilité, peu d'intérêt. C'est en vain qu'on a essayé de « corser » cet intérêt en associant les autres armes à ce que faisait le canon, alors que jusqu'à présent on les tenait à l'écart. Une brigade d'infanterie et un régiment de cavalerie ont coopéré aux exercices de l'artillerie... sauf à se retirer et à se mettre à l'abri lorsque celle-ci se mettait à tirer « pour de bon » et qu'il y avait dans l'air des obus qui éclataient.

Assurément, il est bon de montrer le développement que 20 batteries présentent sur un champ de bataille, et d'étudier le mécanisme par lequel le haut commandement peut à sa volonté concentrer leurs efforts ou les disperser. Mais on reconnaît bien vite que c'est là un problème d'état-major plutôt qu'une question technique. En tous cas, pour en venir à bout, il est absolument inutile de convoquer tant de gens qui n'ont rien à y faire, de déranger des camarades d'autres armes, et de faire ce qu'on a justement, de petites grandes manœuvres. Est-il besoin de mettre en évidence les effets regrettables du particularisme et de montrer qu'un membre de droit du Conseil

supérieur de la guerre peut se spécialiser au point d'ignorer d'après quelles règles s'emploient et se manient les troupes des armes autres que la sienne ?

Service en campagne.

J'ai dit que marcher et tirer constituait l'essentiel du métier d'artilleur. Assurément il y a d'autres détails à envisager, qui se lient aux fins que j'indique et qui leur sont subordonnés. La détermination d'un harnachement rationnel, le choix d'un mode d'attelage logique, l'adoption de dispositifs permettant d'arrimer sur les voitures soit les havresacs des servants, soit des réserves d'avoine, ou de faire transporter certains ustensiles par les chevaux, tout cela peut constituer des facilités pour le tirage des voitures et, par suite, pour la marche des colonnes.

Il va de soi que l'établissement du bivouac a un retentissement sur la santé des troupes, que la bonne utilisation des ressources du cantonnement diminue leur fatigue et les rend plus alertes, en même temps qu'on ménage les forces des attelages en les soustrayant aux intempéries. Aussi n'est-il pas indifférent de veiller à ces divers points. L'*Instruction pratique provisoire* du 24 décembre 1896 sur le service de l'artillerie en campagne a posé à cet égard diverses règles, souvent judicieuses, mais plus souvent encore trop minutieuses, dont la scrupuleuse observation rendra assurément des services. Mais l'œuvre capitale de ces dernières années, quant aux marches, a été l'élaboration d'un corps de doctrine sur la façon la plus avantageuse de faire travailler les chevaux.

On a fini par se convaincre de la justesse de la fable du lièvre et de la tortue. Ce n'est pas en s'élançant à fond de train qu'on peut espérer arriver vite, mais en maintenant longtemps des allures modérées. La proclamation de cette vérité, qui était oubliée ou méconnue, a soulevé des oppositions et des résistances. Des officiers ont trouvé désagréable d'avoir à contenir leur monture fougueuse et rapide, perdant de vue que l'agrément personnel, voire certains avantages individuels, doivent s'éclipser devant l'intérêt de la collectivité. Ce n'est pas sur les moyens des chevaux de selle qu'on doit se régler, mais sur les convenances des animaux de trait. Ceux-ci ne s'accommodant

pas d'un trot allongé, la sagesse veut qu'on adopte des allures raccourcies.

Inscrit en tête du Règlement de batteries attelées du 28 décembre 1888, ce principe a été biffé de celui du 25 mai 1895. Heureusement il a été appliqué pendant sept ans. Bien des officiers ont donc pu en constater les bienfaits. Aussi, quoiqu'officiellement abrogé, est-il maintenu en fait, et c'est ce qui nous a permis, aux grandes manœuvres du Nord, de voir l'artillerie française exécuter, dans des terrains gras et horriblement détrempés, d'interminables randonnées. L'utilisation du cheval de trait est en grand progrès dans ce pays : on obtient de lui un rendement bien plus considérable qu'auparavant.

Parmi les innovations introduites par les deux Règlements de manœuvre que je viens de citer, je signale en passant l'institution d'un personnel d'« agents de liaison » et la création d'« éclaireurs de terrain ». Mais je n'insiste pas, ayant hâte d'en venir au second élément de la valeur d'une artillerie, c'est-à-dire au tir. C'est le second par ordre chronologique, peut-on dire, en ce sens qu'il faut d'abord amener les pièces sur le terrain avant de les mettre en action. Par ordre d'importance, le tir passe avant tout, puisque c'est pour ouvrir le feu qu'on amène les batteries en position. Il est oiseux, d'ailleurs, de discuter cette question de prééminence. Pour qu'il y ait harmonie, il faut que simultanément le matériel acquière de la mobilité et de la puissance, et il faut aussi que le personnel sache profiter tant de l'une que de l'autre.

La science du tir s'est développée en même temps que celle de la conduite des voitures. Pendant de longues années, même après la dure expérience des défaites de 1870, on se préoccupait peu du réglage. On y procédait d'une manière empirique et, si on peut dire, au petit bonheur. Aucune méthode officielle n'était imposée, et, si quelques officiers prenaient sur eux de poursuivre par des tâtonnements rationnels l'encadrement du but entre les deux branches d'une « fourchette » qu'ils s'efforçaient de resserrer le plus possible, la plupart de leurs camarades se laissaient aller à leur inspiration débridée, ce qui n'était qu'une forme, qu'une manifestation de leur ignorance. Les résultats des écoles à feu étaient piteux.

On comprit en haut lieu qu'il fallait réagir contre ces regrett-

tables errements, et, à l'imitation de ce que la Prusse avait fait — avec tant de succès — quelque quinze ans auparavant, on ouvrit à Bourges un cours pratique de tir (depuis transféré à Poitiers) où furent successivement appelés tous les capitaines et chefs d'escadron, pour leur instruction. On y institua en même temps une « Commission d'études » où furent élaborés les « Manuels de tir » dont l'artillerie a été dotée. Car d'incessantes améliorations ou tout au moins d'innombrables changements ont été apportés depuis 1884 à ces documents, dénotant le désir de progrès qui animaient leurs rédacteurs.

Le mieux est l'ennemi du bien. A force de chercher la perfection, on en arriva à s'écartier de plus en plus de la simplicité qui, à la guerre, est une qualité essentielle, si nous en croyons le grand Frédéric. Mais peu à peu on est revenu à une appréciation plus saine des nécessités, et le dernier en date des Manuels de tir — règlements si éphémères que le ministre lui-même les intitule « Manuels provisoires » ou « Projets de manuels » —, le « Projet de manuel » établi à la date du 2 mai 1895, est dépouillé de la plupart des complications qui s'étaient introduites dans ses devanciers. Qu'il s'agisse de tirer sur un but fixe ou sur un objectif mobile, on opère à très peu près de la même manière, et le nombre des méthodes à appliquer dans les cas très variés qui peuvent se présenter est réduit presque au minimum. Le principe général qu'on a adopté consiste toujours à encadrer le but entre des coups percutants, mais en se contentant d'une approximation grossière ou même douteuse. Dès qu'on se croit arrivé dans le voisinage du but, ou à peu près, une section seulement travaille à en acquérir la certitude et à resserrer les branches de la fourchette, tandis que les quatre autres pièces de la batterie passent immédiatement au tir fusant, qui est, comme on sait, bien plus meurtrier que le tir percutant. Mais à chaque coup, elles demandent la hausse obtenue par la *section-guide*, sur laquelle elles se règlent.

Malgré l'incontestable mérite du Projet de manuel en question, beaucoup de ses points de détail préteraient encore à la critique, si, comme je l'ai dit, les préoccupations ne s'étaient tournées d'un autre côté : la discussion des avantages et des inconvénients du canon à tir rapide a attiré tous les regards, et on a délaissé les polémiques entamées sur d'autres sujets : les controverses sont tombées devant l'indifférence générale.

Organisation.

Il eût été surprenant que l'organisation échappât à cette fièvre révolutionnaire, à cette manie d'innovation qui semble être la maladie régnante, dans l'armée française. Cependant, comme il arrive souvent, c'est aux parties les meilleures que le mal s'est attaqué, tandis que d'autres sont restées indemnes, dont la disparition était ardemment souhaitée.

Voici, par exemple, un point sur lequel les réformes eussent pu porter sans soulever la moindre opposition :

J'ai dit que chaque corps d'armée, en temps de paix, dispose de deux régiments, dont l'un se scinde en deux au moment de la mobilisation. L'un de ces demi-régiments, sous les ordres d'un colonel, fait corps avec l'une des divisions d'infanterie du corps d'armée, et le second demi-régiment, sous les ordres d'un lieutenant-colonel, fait corps avec l'autre division. Ainsi le colonel et le lieutenant-colonel du régiment divisionnaire exercent en temps de guerre des commandements égaux et indépendants. Et le colonel du régiment du corps, lui, reste à la tête de son régiment, tandis que son camarade ne commande qu'un demi-régiment : il y a parité de grade où il y a inégalité de fonction, et disparité de grade là où il y a égalité de fonction ! Singulière anomalie ! La dislocation complète d'une troupe à l'ouverture même des hostilités est aussi une mesure condamnable et bizarre, dont on apprécie le caractère en se rappelant que la 9^e batterie du 8^e régiment (5^e groupe) devient, du jour au lendemain, la 4^{re} batterie du 1^{er} groupe de la 11^e division d'infanterie. Ce changement de dénomination correspond à un changement complet de situation et d'affectation.

Au moment où on l'a créé, à l'imitation des Allemands qui l'avaient depuis longtemps sous le nom d'*Abtheilung*, le groupe a été constitué à trois batteries. Ce chiffre n'a pas varié, en ce sens que le chef d'escadron (major) a trois batteries sous ses ordres en temps de guerre. Mais, en temps de paix, on l'a réduit à la portion congrue, très congrue de deux.

La difficulté du problème qu'on se trouve avoir à résoudre dans les armées comme celle de l'Allemagne ou de la France est d'amalgamer pour le mieux les soldats de la portion active avec les réservistes. Et deux solutions différentes se présentent : ou bien avoir un ensemble d'unités où l'un des deux

éléments soit prépondérant, ou bien avoir un ensemble d'unités uniformément composées de réservistes et de soldats de l'active en égale proportion.

Il va de soi que, pour les troupes de seconde ligne, telles que les « sections de munitions » et les « sections de parc », simplement chargées de transporter, sur les derrières des fractions combattantes, des réserves de gargousses, de projectiles et de rechanges, point n'est besoin que les éléments actifs prédominent. Il n'en est pas de même dans les batteries. Celles-ci sont, sur pied de guerre, à l'effectif de 200 homme et 150 chevaux (en nombres ronds), au lieu de 100 hommes et 50 chevaux qu'elles ont respectivement sur pied de paix. Dans le début, on prélevait un certain nombre de ces 100 hommes et de ces 50 chevaux pour en faire le « noyau » d'une « unité de dédoublement », c'est-à-dire d'une batterie qu'on créait au moment de la mobilisation et qui se composait presque exclusivement de réservistes. On distraitait un tiers de l'effectif pour constituer ce noyau, et il restait ainsi 67 hommes et 33 chevaux à la batterie-mère (qui donc avait besoin de 133 réservistes et 117 animaux de réquisition). L'unité de dédoublement, elle, recevait un noyau de 33 hommes et 17 chevaux, ce qui exigeait un complément considérable (167 et 133 respectivement). A supposer que la qualité soit en proportion du nombre des éléments empruntés à l'armée active, — et cette hypothèse est plausible, s'il s'agit d'entrer en campagne immédiatement, (plus tard, en effet, quand ils se seront remis à la vie militaire, on peut admettre que les réservistes vaudront autant que les soldats de l'active, sinon mieux), — on est amené à penser que les batteries-mères seront fort médiocres et les batteries de dédoublement mauvaises. Un groupe composé de batteries de dédoublement ne pouvait donc être que dans de détestables conditions. Aussi fut-on amené à mélanger le médiocre et le mauvais, afin de n'avoir pas tout le médiocre ensemble, d'une part, et tout le mauvais ensemble, de l'autre. Le chef d'escadron qui avait trois batteries en formait six, au moment de la mobilisation. Sur ces six, il gardait deux batteries-mères et une batterie de dédoublement, tandis qu'un autre chef d'escadron était mis à la tête du reste, c'est-à-dire d'une batterie-mère et de deux batteries de dédoublement. Un régiment à douze batteries fournissait ainsi huit groupes disparates.

On a préféré ne lui en demander que six, mais d'une qualité supérieure et d'une composition moins inégale.

Le groupe, en temps de paix, ne compte plus que deux batteries, dont chacune fournit le tiers de son effectif à la batterie de dédoublement. Toutes les trois, donc, comprennent uniformément 67 hommes et 33 chevaux de l'armée active. Par suite, l'ensemble se compose d'éléments équivalents et présente une plus grande homogénéité. Il n'en reste pas moins que, pour être en état d'entrer en jeu, les portions combattantes de l'artillerie ont à attendre l'incorporation d'un nombre considérable de réservistes et de chevaux de réquisition, puisque les quatre cinquièmes et les deux tiers de leur effectif ont, respectivement, cette provenance. Or, on sait que les efforts tendent actuellement à porter au maximum la puissance et la disponibilité des troupes de première ligne : on veut être en mesure de porter rapidement les premiers coups ou de supporter dans de bonnes conditions le premier choc.

L'artillerie française est, à cet égard, dans des conditions d'infériorité qui la préoccupent. Une des causes en est imputable à la mégalo manie qui a sévi dans le pays sous l'influence de M. de Freycinet, secondé par le général de Miribel. Au lieu de se contenter de mettre sur pied de guerre les 19 ou 20 corps d'armée qu'on possédait, on s'est proposé d'en créer un plus grand nombre au moment de la déclaration de guerre, et, en multipliant les dédoublements, on s'est donné, sur le papier, des ressources nouvelles pour constituer de nouvelles formations dont la destination est tenue secrète.

Hélas ! on a perdu en qualité ce qu'on a obtenu comme quantité ; en faisant deux batteries avec une, on n'a eu rien de bon. On a amélioré la valeur du produit en adoptant la solution actuelle, qui consiste à faire trois batteries avec deux. Mais il est douteux qu'on arrive à rien de satisfaisant tant qu'on n'aura pas résolument renoncé à l'expédient du dédoublement.

Si, des questions d'organisation générale, nous descendons dans le détail, nous trouvons à signaler un essai de décentralisation tout à fait méritoire. Les règlements ont conféré à la batterie une autonomie qui, jusqu'à présent, lui avait fait défaut. Les mœurs, il est vrai, ne marchent pas toujours d'accord avec les règlements. On l'a bien vu. Les chefs de corps ont trouvé que des mesures aussi libérales constituaient une sorte

d'attentat à leur autorité. Habitués à exercer dans sa plénitude le commandement du régiment, ils n'ont consenti qu'à grand'peine à se dessaisir d'une parcelle de leur puissance. A la plupart d'entre eux, il en coûte beaucoup de laisser aller, de laisser faire. Ils ne peuvent se résigner à ne pas tenir les capitaines en une étroite tutelle. Jamais en France on n'a davantage parlé d'initiative, et jamais en même temps on n'en a laissé moins que dans ces dernières années. Aussi l'armée manque-t-elle d'ardeur et de vitalité.

Déjà elle souffre d'un vice grave. On a dit justement que la valeur d'une troupe dépend de celle de ses chefs. Si le corps des officiers est uni, homogène, animé d'un bon esprit, l'état mental et moral de cette troupe ne peut être que bon : l'autorité y est respectée ; la discipline s'y établit d'elle-même.

Malheureusement la France a pour le recrutement de ses cadres un système bizarre qui, dans l'artillerie plus que partout ailleurs, donne de mauvais résultats. La dualité d'origine crée, dans les régiments, deux coteries, deux clans, que séparent et leur provenance et leurs aspirations et leurs chances d'avenir.

L'Ecole polytechnique, qui se donne pour le sanctuaire des plus hautes études scientifiques d'Europe, fournit les deux tiers des officiers. L'autre tiers sort du rang. Il provient des simples soldats, arrivés successivement à être brigadiers, puis sous-officiers. On n'a pas voulu interdire l'accès des hauts grades aux maréchaux des logis qui montraient de l'intelligence, du zèle, et qui y joignaient la connaissance approfondie du métier. On y trouvait même cet avantage de compléter l'une des catégories par l'autre, en unissant des polytechniciens imbus de théorie à des gens fort au courant de la pratique. Mais ces gens avaient, en général, une éducation médiocre et une culture générale très faible. Le séjour prolongé qu'ils faisaient à la caserne pour conquérir successivement les galons de laine et les galons d'or, pour acquérir l'expérience solide et approfondie qu'on exigeait d'eux, ces longues années de service terre à terre n'étaient ni pour développer leur instruction ni pour châtier leurs manières. On s'en émut ; on trouva que nul ne devait prendre rang d'officier s'il n'était en état de tenir une certaine place dans le monde. Des considérations sociales, plus que militaires peut-être, déterminèrent la création d'écoles par lesquelles devaient passer les sous-officiers appelés à

l'honneur de « porter l'épaulette »... ou ce qui en tient lieu. Les futurs sous-lieutenants d'artillerie reçoivent, depuis une vingtaine d'années, des leçons de maintien et de balistique ; ils apprennent les arts d'agrément et prennent une teinture de diverses sciences dans une école qui a été ouverte à Versailles. Pour y être admis, ils subissent des examens, et, comme on veut qu'ils soient aptes à devenir des « hommes du monde » et à recevoir une instruction générale, on s'assure tout d'abord qu'ils la possèdent : les programmes portent très peu sur les manœuvres, sur les connaissances professionnelles, et beaucoup sur la grammaire, l'histoire, la géographie, le dessin, l'algèbre, la géométrie.

Ce ne sont donc pas les vieux et bons serviteurs, expérimentés et dévoués, qui ont le plus de chance d'être admis, mais, au contraire, des jeunes gens frais émoulus du lycée et encore tout imprégnés de leurs études littéraires et scientifiques. A ceux qui, s'étant présentés à Saint-Cyr ou à l'Ecole polytechnique, n'ont pu réussir à y entrer, il reste la ressource de s'engager et de se faire recevoir à Versailles. Par ce moyen, ils arrivent au grade de sous-lieutenant avec un ou deux ans de retard sur leurs anciens condisciples, qui ont dû poursuivre des études beaucoup plus élevées, plus onéreuses et plus pénibles. De là, des jalousies, des mécontentements, qui existaient moins lorsque les deux catégories correspondant aux deux origines différentes étaient plus nettement séparées et présentaient des dissemblances plus marquées. De là, un certain sentiment de malaise, qu'accentuent les rivalités et les compétitions pour l'avancement.

Celui-ci est d'une désespérante lenteur. Pour pourvoir aux besoins des formations qu'on prépare dans l'ombre, on a cru bien faire en augmentant le nombre des officiers ; mais, pour des raisons budgétaires, entre autres, l'accroissement a porté presque exclusivement sur les bas grades. Il est manifeste que, si l'effectif des lieutenants est de 3000, celui des capitaines de 1000, celui des chefs d'escadron de 500, celui des colonels de 100, l'accession des couches inférieures et leur avènement au sommet de la hiérarchie ne pourront s'opérer qu'au bout d'un nombre considérable d'années, si on règle l'avancement d'après l'ordre d'ancienneté. Mais le choix, c'est-à-dire la faveur, y a une part. Cette part est même considérable. On comprend l'ardeur avec laquelle on se dispute la bonne fortune, puisque

ceux qui n'arrivent pas à l'atteindre sont condamnés à croupir indéfiniment dans une situation infime. On s'occupe moins de servir pour le mieux que d'attirer l'attention bienveillante des dispensateurs de l'avancement. Et, comme sur le nombre des concurrents, la proportion des élus est forcément faible, la masse est découragée, inerte, lasse.

Recruté comme il l'est, dans l'élite de la jeunesse française, dans ce qu'elle a de plus instruit et de plus intelligent, le corps des officiers de l'armée française devrait être supérieur à tout ce que possèdent les armées étrangères. Eh bien, malgré sa remarquable composition et ses indéniables qualités, l'ensemble manque de vie, d'ardeur. La foi lui fait défaut. On accomplit avec une régularité résignée des fonctions qui demandent de la conviction et de l'enthousiasme. Car, on l'a dit, le service militaire est le dernier des métiers, s'il n'est pas la première des professions.

C'est à cause de cette atonie générale, que les Règlements parlent tant de l'initiative et qu'ils s'efforcent d'exciter cette belle qualité. Malheureusement, les institutions ne prévalent pas contre les mœurs. Alors qu'elle devrait être une arme de progrès et dont on pourrait plutôt craindre l'esprit révolutionnaire et les écarts d'imagination, l'artillerie française est routinière à l'excès et hostile aux innovations. Tandis que son matériel se transforme, que ses procédés de combat se modifient, que d'incessants changements sont apportés aux textes de ses diverses ordonnances et « Théories », son esprit reste profondément conservateur. Fidèle à de vieux errements, elle n'améliore pas ses méthodes d'instruction. Conscienteuse, sans doute, mais sans ce grain de passion faute duquel on ne fait jamais rien que de correct et de quelconque, elle s'acquitte avec ponctualité de sa besogne. Le jour où on aura ranimé dans le personnel le feu sacré qui couve sous la cendre, l'artillerie française sera un corps merveilleux et peut-être unique au monde. Quant à présent, on peut dire que, semblable à la jument de Rolland, elle a toutes les qualités, sauf celle qui est le plus nécessaire : il lui manque la vie.

Abel VEUGLAIRE.
